

Classification des demandes de modifications pour le CIPA

Toutes les demandes de modifications sont considérées et traitées selon la santé et le bien-être des animaux.

Modifications qui nécessitent seulement l'envoi d'un courriel pour informer le CIPA

- Changement de la dose d'un médicament vétérinaire;
- Changement du volume de sang prélevé;
- Changement du site de prélèvement sanguin;
- Changement de l'analgésie;
- Changement de l'anesthésie;
- Remplacement de souche de la même espèce;
- Plus d'un 2^e rappel pour la production d'anticorps polyclonaux (PP C-8);
- Changement de personnel.

Modifications qui peuvent être acceptées en sous comité, sans attendre la réunion du CIPA

- Ajout d'animaux :
 - ajout de quelques groupes expérimentaux pour mesurer des paramètres supplémentaires;
 - ajout d'animaux aux groupes expérimentaux pour avoir de meilleures données statistiques;
 - ajout d'animaux sur les protocoles d'animalerie (enseignement, sentinelles, collecte organes);
 - remplacement d'animaux pour données perdues accidentellement. Ex. perte des échantillons ou des données sur l'ordinateur;
 - ajout d'animaux de pratique;
 - chirurgie qui sera effectuée à l'animalerie au lieu de l'achat d'animaux ayant déjà subi cette chirurgie. (Ex. ovariectomie chez la rate);
 - ajout de lapins pour produire des anticorps polyclonaux pour de nouveaux antigènes sur un protocole où cette procédure est déjà approuvée;
 - modification des biopsies (Ex. : Augmentation de la longueur de la queue prélevée chez la souris, recoupe de queue);
 - Import et export
- Changements au protocole :
 - modification mineure à une procédure chirurgicale sans changer le but de la chirurgie : (Ex : coil installé à l'artère maxillaire au lieu de vertébrale);
 - ajout d'une procédure qui a peu d'impact sur la santé de l'animal. (Ex. stress d'immobilisation, cage métabolique pour une courte période);
 - changement de diète;

Classification des demandes de modifications pour le CIPA

- changement de la dose d'une drogue déjà approuvée (sans effets secondaires);
- changement d'une drogue pour une autre drogue de la même famille (sans effets secondaires);
- évaluation de nouvelles drogues sur un modèle animal déjà approuvé (sans effets secondaires);
- chirurgie mineure : implant insuline, hormone, mini pompe (sauf si la drogue impliquée provoquent des effets secondaires ou une pathologie);
- changement de la compagnie qui finance le projet;
- changement de l'espèce animale : porc, chien, lapin changés pour rat ou souris.
- rétrocroisement d'une souche.

Modifications qui devront être acceptées par le CIPA

- procédures qui peuvent engendrer de la douleur chronique ou de la détresse;
- production de tumeurs ascite ou inflammation IP chez la souris;
- ajout d'une étude pilote à un protocole déjà existant;
- courbe de survie;
- ajout d'une drogue provoquant des effets secondaires ou une pathologie;
- modification à une procédure chirurgicale qui augmente le risque de la chirurgie : (ex : sent graph installé au niveau de l'aorte au lieu de l'artère iliaque);
- ajout d'un volet à une étude. (ex : évaluer l'expression d'un gène particulier suite aux résultats expérimentaux obtenus);
- changement du modèle animal;
- ajout d'une procédure impliquant un risque pour la santé de l'animal : (ex : chambre d'hypoxie);
- changement de l'espèce : chien, porc, lapin au lieu de rat ou souris;
- utilisation de lapins pour la production d'anticorps polyclonaux;
- création d'une nouvelle lignée d'animaux génétiquement modifiés;
- élevage d'une nouvelle souche dont le phénotype est inconnu.
- ajout d'animaux parce que la mortalité ou des complications non attendues sont survenues

Changements majeurs qui exigent la rédaction d'une nouvelle demande de protocole

- la modification présentée ne s'inscrit pas dans le rationnel scientifique du projet;
- projet impliquant une nouvelle chirurgie majeure impliquant des soins per et post- opératoires soutenus et complexes;
- expériences qui provoqueront de la détresse prolongée ou sévère se manifestant par un grand éventail de signes cliniques;
- expériences de catégorie E.